

Avertissement : le présent guide a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.

TMA : GUIDE / FILIERE EN INTERPRÉTATION MUSICALE ORIENTATION EN ACCOMPAGNEMENT

1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. La partition réduite ou arrangée.
- B. L'argumentaire.

2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. Compréhension approfondie de la portée d'une réduction d'orchestre : cadre de référence pour rendre ou évoquer au piano la sonorité de l'orchestre en faisant appel plus à la perception d'un univers sonore qu'à la simple lecture du texte.
Conscience de la structure fondamentale de l'œuvre.
Compte tenu des nombreux choix qu'implique une réduction, capacité à élaborer son propre arrangement en apportant solution à la question de l'imitation des textures typiquement orchestrales.
Maîtrise des formules pianistiques permettant la restitution au plus près de la texture orchestrale dans une perspective d'interprétation commune.
- B. Capacité à évaluer les différentes réductions d'orchestre existantes.
Capacité à identifier et à utiliser des ressources documentaires pertinentes pour appuyer ses choix personnels.
Capacité de réflexion et d'analyse.
Aptitude à défendre ses choix éditoriaux et adaptations.
Aptitude à la rédaction et à la verbalisation

3. DESCRIPTIF

- A. Réalisation d'une réduction pour piano d'une pièce orchestrale - mouvement de concerto ou air d'opéra - figurant au programme de l'un des récitals de deuxième année master, en se basant sur la partition d'orchestre, les éditions existantes, les enregistrements disponibles. L'arrangement, réaliste au niveau pianistique, vise à rendre ou à imiter les sonorités et textures orchestrales, tout en apportant soutien au soliste. La réduction comporte les indications de nuances et les articulations d'une bonne édition Urtext. La partition remise est d'une parfaite lisibilité.
Le choix de l'œuvre se fait en accord avec le professeur responsable, puis est soumis pour validation au responsable de l'orientation.
- B. L'argumentaire (8-10 pages de texte + exemples musicaux) comprend une introduction situant la pièce dans l'œuvre du compositeur, un commentaire de son orchestration, la justification des choix éditoriaux et un éclairage personnel sur les corrections et adaptations.

L'argumentaire est rédigé dans une langue officielle suisse ou en anglais. S'il est écrit dans une autre langue que le français, il comporte un résumé en français.

4. ENCADREMENT

Tutorat par le professeur responsable (8h/an dans le cadre de la discipline principale).
Ce tutorat comprend des conseils pour la sélection de la pièce, les choix éditoriaux, la réalisation de la partition réduite ou arrangée et la rédaction de l'argumentaire.

ETAPES DE L'ENCADREMENT PROPOSÉ

15 juin MA1	Rendu de la fiche choix du sujet du travail de master.
31 janvier MA2	Rendu de la 1 ^{ère} version de la partition et de l'argumentaire au professeur responsable pour relecture.
30 avril MA2	Rendu du dossier (partition et argumentaire) en trois exemplaires auprès du bureau de recherche de Lausanne.

5. MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

SOUTENANCE

Le dossier fait l'objet d'une soutenance de 30 minutes en français, à l'issue du récital au cours duquel la pièce est interprétée : présentation de l'étudiant – questions du jury – délibérations du jury – compte-rendu du jury à l'adresse de l'étudiant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- A. Présentation du travail.
Pertinence, originalité et efficacité des changements d'écriture proposés et du rendu orchestral obtenu.
- B. Pertinence et cohérence, qualité et contenus, forme.

La soutenance est évaluée selon les mêmes critères que ceux applicables à l'argumentaire sous point B.

ÉVALUATION GLOBALE

La note finale du travail de master est attribuée sur l'évaluation globale de la partition réduite ou arrangée, de l'argumentaire et de sa soutenance. Elle a valeur dans le module de formation complémentaire et optionnelle.

La note finale donne droit à l'acquisition des crédits ECTS selon les plans d'études en vigueur.

6. JURY

La partition réduite ou arrangée, l'argumentaire et sa soutenance sont évalués par le jury du récital concerné :

- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
- Deux experts externes.

Les professeurs de discipline principale et les coordinateurs/trices de recherche sont invités à assister à la soutenance sans voix délibérative.

7. MODALITÉS DE REMÉDIATION ET DE RÉPÉTITION

REMÉDIATION

En cas d'insuffisance signifiée par une note de 3.5 à 3.9, tant pour la partition réduite ou arrangée que pour l'argumentaire et sa soutenance, le jury de l'épreuve fixe le contenu de la remédiation, laquelle fait l'objet d'une nouvelle évaluation au plus tard au 30 octobre de l'année académique suivante.

Un résultat supérieur ou égal à 4.0 obtenu lors de la remédiation permet de valider l'unité d'enseignement.

RÉPÉTITION

En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 3.5, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition.

8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Guide de rédaction de l'HEMU.

Travail de Master : Directives générales.

Lausanne, le 13 février 2014 – modifié le 30 septembre 2014 : délai de remise du travail Master.

Etat au 18 décembre 2014.

Sous réserve de modifications.